



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de NICE

COMMUNE DE CLANS
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-deux et le deux décembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu Habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.
Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Adjointes, Messieurs CIAMPOSSIN Max, IPPOLITO Philippe, Adjoint, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercices : BOUZIDI Yasmine, MURAZZANO Marc, PAPIER Patrick,
Absents excusés : M. AURRAN Robert représenté par Mme CAILLAUD Madeleine, M. CATAVITELLO Thierry représenté par M. IPPOLITO Philippe, Mme FAVARO Marion représentée par M. CIAMPOSSIN Max, Mme LAURENT Marianne représentée par M. Roger MARIA, Mme SAMPEDRO Nathalie représentée par M. MURAZZANO Marc, M. RALLON Daniel représenté par Madame RAPUC Louise.
Absent non représenté : JACOB Patrick.

Nb de membres : 15
Présents : 14
Votants : 14
Pour : 14
Contre :
Abstention :

Délibération n° 2022_39D : DM 3 COM

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante les inscriptions budgétaires suivantes demande par le Service de Gestion Comptable :

Au fonctionnement :

Article/Chap.	Désignation	Sect.	S	Opéra°	Serv.	Fonc.	Réalisé N-1	Proposé	Voté
7381/73	Taxe add. droits de mutation	Fonc.	R				54 185.00 €	12 007.00 €	12 007.00 €
739221/014	FNGIR	Fonc.	D				0.00 €	8 247.00 €	8 247.00 €
739223/014	FPIC Fonds national de péréquat°	Fonc.	D				0.00 €	3 760.00 €	3 760.00 €

Total sélection

	Réalisé N-1	Proposé	Approuvé
Dépenses	0.00 €	12 007.00 €	12 007.00 €
Recettes	54 185.00 €	12 007.00 €	12 007.00 €
Différence (D-R)	-54 185.00 €	0.00 €	0.00 €

Total de la décision modificative :

AR Prefecture

006-210600425-20221202-2022D39-DE
Reçu le 06/12/2022

Total sélection

	Réalisé N-1	Proposé	Approuvé
Dépenses	0.00 €	12 007.00 €	12 007.00 €
Recettes	54 185.00 €	12 007.00 €	12 007.00 €
Différence (D-R)	-54 185.00 €	0.00 €	0.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :
APPROUVE les dispositions ci-dessus

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

*Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture le 06/12/22
Et publication ou notification du 06/12/22*



Le Maire

Roger MARIA